



## **Déclaration de la République du Congo sur le rapport national de l'Examen Périodique Universel (EPU) de Saint-Vincent-et-les Grenadines**

La République du Congo salue la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines, et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous félicitons ce pays pour les évolutions survenues depuis le dernier EPU notamment les avancées enregistrées sur le plan institutionnel et juridique visant le renforcement du cadre législatif pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations acceptées lors de son précédent EPU, on note que Saint-Vincent-et-les Grenadines a entamé la création de certaines Institutions, instruments et mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme en vue de coopérer avec les organes conventionnels au niveau régional et international.

Notre délégation se réjouit de la volonté affichée par ce petit pays insulaire à relever les défis notamment dans le domaine éducatif du logement, de la santé et de la sécurité alimentaire, par l'adoption du plan de développement national économique et social (2013-2025).

Nous relevons cependant, que Saint-Vincent-et-les Grenadines n'était pas encore partie à bon nombre de Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, à la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi qu'à celle relative aux droits de l'enfant.

Toutefois, nous sollicitons une assistance technique de la Communauté internationale en vue d'appuyer les efforts déployés dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

En fin ma délégation recommande à Saint-Vincent-et-les Grenadines entre autres;

- a) la ratification de tous les instruments internationaux concernant les droits de l'homme ;
- b) la réforme du droit à la vie familiale notamment de la loi sur l'âge du mariage légal fixé à 15 ans pour les filles et les garçons qui doit être porté à 18 ans minimum ;
- c) La lutte contre le taux élevé de grossesse des filles adolescentes, qui compromet leurs droits à la santé et à l'éducation.

Tout en recommandant au Conseil l'adoption du rapport de ce pays, nous lui souhaitons plein succès.

Je vous remercie.